

République française  
Département de l'Yonne  
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du vendredi 15 avril 2022

Date de la convocation: 13/04/2022

Membres en  
exercice :

*L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

Présents : 10

Votants: 12

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,  
Laurence HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,  
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**Représentés** : Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER,  
Jacky PECHERY par Catherine PECHERY

**Excusés** : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara  
LOUCHART

**VOTE DES TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2022 - (D 2022 029)**

Considérant les Taux des taxes de 2021

Considérant qu'il convient de voter les taux de la taxe foncière du bâti et le taux de la taxe foncière  
du non-bâti

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal décide de conserver les mêmes taux  
que l'année dernière à savoir:

Taxe sur le Foncier Bâti : 38,44%

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 37,00%

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021					
Produit attendu	Total autres taxes	Allocations compensatrices	FNGIR	Contribution coefficient correcteur	Montant total Prévisionnel 2021
290 852	+ 71 855	+ 2 334	- 67 327	-42 452	255 262

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Olivier MAGUET